

Service Eaux Pluviales Urbaines
Tel : 05.31.84.27.98
Mail : accueilEPU@sicoval.fr

- **Dans le cadre d'un projet d'aménagement (opération d'ensembles, lotissement, bâtiment à usage d'activité,...),**
- Gestion des petites pluies à la parcelle par stockage/infiltration 20l/m² imperméabilisé
 - Stockage/régulation pour les pluies plus conséquentes : période de retour 20 ans
 - Prioriser les techniques aériennes de collecte : noues/fossés/tranchée/bassins

Nous vous conseillons de transmettre au service instructeur du Sicoval, pour une meilleure prise en compte des eaux pluviales, les pièces suivantes :

- ☐ Notice hydraulique avec rejet limité pour une **période de retour 20 ans**
Un projet en secteur sensible sur le territoire pourra se voir appliquer une période de retour supérieure 50 ans

Superficie projet	Rejet limité	Service instructeur	Document nécessaire
<1ha	5l/s ajoutage mini D=50mm	EPU Sicoval	Notice hydraulique
>1ha	10l/s/ha	Etat/DDT	Dossier loi sur l'eau

- ☐ Note de calcul type Toulouse Métropole <https://www.eaudetoulousemetropole.fr/infos-et-conseils/bien-construire-et-renover/dimensionner-ses-ouvrages-alternatifs-pluviaux>
- ☐ Plan des réseaux au niveau du projet faisant apparaître le point de raccordement à l'exutoire s'il existe.
- ☐ Coupe des ouvrages ou dispositifs particuliers mis en œuvre dans le projet (puisard, noue, bassin, tranchée drainante, surdimensionnement de réseau, ouvrage de régulation avec ajoutage,...)
- ☐ Etude hydrologique (coefficient de perméabilité) et ses conclusions si techniques d'infiltration envisagées.

AVIS HYDRAULIQUE EAUX PLUVIALES URBAINES

Service Eaux Pluviales Urbaines
Tel : 05.31.84.27.98
Mail : accueilEPU@sicoval.fr

- **Dans le cadre d'un projet d'habitat individuel**, une règle en fonction de la taille de la parcelle avec une imperméabilisation forfaitaire considérée (qui prend en compte les évolutions d'imperméabilisation de la parcelle dans le temps)

▪ **Volume de stockage/infiltration :**

Superficie de la parcelle	<400m ²	400 à 800 m ²	>800m ²
Imperméabilisation forfaitaire considérée	Env. 60%	Env. 50%	Env. 35%
Volume de stockage/infiltration	4m ³	4m ³ +1m ³ par tranche de 100m ² de parcelle	8m³
Dispositifs recommandés/pérennité	Tranchées filtrantes	Noues, tranchées, jardin de pluie	Noues, tranchées, jardin de pluie

▪ **Débit de fuite autorisé de 5l/s avec un ajutage mini de D=50mm**

Un projet supérieur ou égale à 20m² d'emprise au sol (sur une parcelle qui n'a pas déjà prise en compte cette règle) verra entraîner une régularisation et une application de la règle.

Nous vous conseillons de transmettre au service instructeur du Sicoval, pour une meilleure prise en compte des eaux pluviales, les pièces suivantes :

- Plan des réseaux au niveau du projet faisant apparaître le point de raccordement à l'exutoire s'il existe.
- Positionnement du dispositif particulier mis en œuvre dans le projet (noue, tranchée drainante, jardin de pluie...)
- Etude hydrologique (coefficient de perméabilité) et ses conclusions si techniques d'infiltration (verticales) envisagées.

Le Vice-Président du SICOVAL,

Laurent FOREST

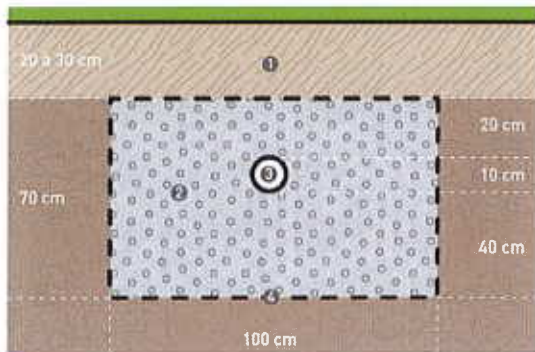


Service Eaux Pluviales Urbaines
Tel : 05.31.84.27.98
Mail : accueilEPU@sicoval.fr

Exemple d'application à la parcelle pour 6m³ à stocker/infiltrer

Tranchée stockage infiltration

Tranchée 1.5 m x 1 m/ Linéaire : 12 ml
Emprise 15 m² (non visible)

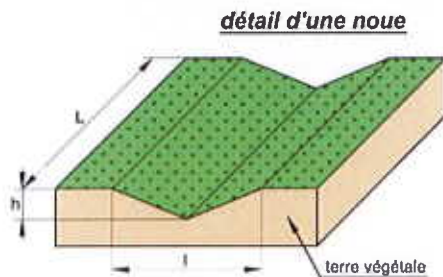


1. Terre végétale
 2. Cailloux grossier calcaire (grave 20/80)
 3. Drain PVC (100 mm)
 4. Bâche perméable à l'eau (géotextile non-tissé)
- Fond de tranchée horizontal

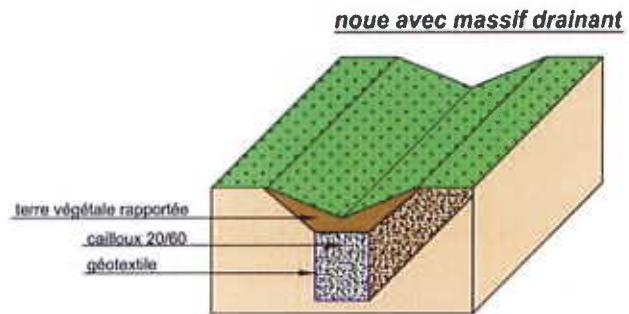
Ou

Noue stockage infiltration

Largeur : 2.5 m / Prof max . 50 cm/ Linéaire : 10 ml / Emprise 25 m²



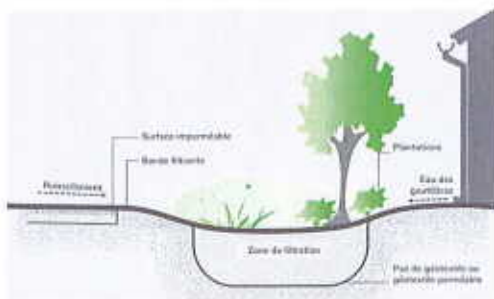
détail d'une noue



noue avec massif drainant

Jardin de pluie

Emprise 15 m² / Prof max . 50 cm



Dans tous les cas, un rejet en trop plein vers un collecteur aérien (fossé) ou enterré est imposé.